

# Unité de méthanisation. La construction démarre

**La loi de transition énergétique a fixé un objectif de 10% de gaz renouvelable injecté dans le réseau en 2030.**

Publié le 10 Juin 20 à 13:02



La mise en service de l'unité est prévue pour le second semestre 2021. (©©DR)

Pour Charles Deschamps, responsable biogaz du territoire Centre ? Nord de CVE, « ce projet est la concrétisation d'une attente forte de la région Île-de-France et du Sud Seine-et-Marne. Il permettra de valoriser des matières organiques issues de multiples activités : restauration, centres équestres, industries agroalimentaires... Equimeth apporte aussi une nouvelle filière performante d'intrants organiques et fertilisants pour les agriculteurs partenaires. Enfin, la réalisation de cette infrastructure est un cap significatif vers l'autonomie énergétique du territoire et participe aux objectifs fixés par la Région Île-de-France. »

Le **biométhane** produit alimentera les communes de Moret Loing et Orvanne, Saint-Mammès, Thomery, Champagne-sur-Seine, Avon et Fontainebleau, à hauteur de 15 % de la consommation en gaz des habitants de ces communes

## Sans risques ?

Le CNMR, **collectif scientifique national pour une méthanisation raisonnée** pointe trois aspects négatifs : les nuisances locales avec la présence de mauvaises odeurs (et leurs retombées sanitaires sur les populations et l'environnement) et un transport routier important.

Un impact sur les sols et la biodiversité, avec destruction de la faune du sol et hors sol dus à l'épandage des digestats, sous-produits de la méthanisation.

Enfin, le collectif scientifique souligne un impact sur l'eau souterraine, dû à l'infiltration des digestats dans les nappes.

Selon CVE, le projet Equimeth a été élaboré après de multiples concertations, et a donné lieu à une étude d'incidence.

« La conception de nos unités intègre systématiquement les meilleures solutions techniques existantes. Ainsi, CVE prévoit toujours un bâtiment sous aspiration et traitement d'air pour ses unités de méthanisation. Ce bâtiment permet la réception des matières odorantes dans une enceinte confinée, empêchant toute émission vers l'extérieur », indique Charles Deschamps.

Concernant l'incidence sur les transports terrestres, il est estimé à une dizaine de camions par jour. Le site étant raccordé à la D606, (15 000 véhicules/ jour), le trafic généré par **Equimeth** a été considéré par l'administration comme non significatif.

Enfin, l'épandage des digestats est réalisé dans un cadre réglementaire très strict : celui des plans d'épandage, qui prévoit un suivi des digestats et des sols, soumis à des contrôles de l'administration.

Dans ce cadre, seules des parcelles agricoles en cultures ont été sélectionnées, et celles qui se trouvent à proximité de points d'eau sont exclues. Cet épandage permet de reconstituer le stock de matière organique, aujourd'hui très réduit sur le secteur.

Equimeth est un projet qui intègre un maximum des acteurs du territoire francilien avec notamment environ 25 agriculteurs. Le développement s'est fait dans le respect du cahier des charges de l'ensemble des partenaires, de façon raisonnée.